



VILLE DE  
PONT-A-MARCQ

Place du Bicentenaire – BP 5 – 59710  
Tél. 03.20.84.80.80 – Fax : 03.20.84.84.10  
[contact@ville-pontamarcq.fr](mailto:contact@ville-pontamarcq.fr)

INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT

Nous, Maire de la Commune de Pont-à-Marcq,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

**Vu** la demande en date du 17 mai 2023 formulée par Madame MEENS Sylvie, Assistante d'exploitation de la société EJM TRAVAUX sise au 6 bis rue Courtois à LILLE (59019), relative à la création d'une voie verte pour compte de la Communauté de Communes Pévèle-Carembault,

**Considérant** que, pour permettre la bonne exécution des travaux et assurer la sécurité des personnes chargées de leur réalisation ainsi que des usagers de la voie, il y a lieu de prendre les dispositions comme suit :

ARRETONS

**Article 1** – Du lundi 5 juin 2023 au lundi 3 juillet 2023 inclus, tout stationnement de véhicule sera strictement interdit au droit des travaux effectués rue Nicéphore Niepce et chemin de l'ancienne voie ferrée pour la création d'une voie verte.

**Article 2** – Les dispositions énoncées à l'article 1 ne s'appliquent pas aux véhicules et engins de chantier nécessaires au déroulement de l'opération.

**Article 3** – L'interdiction de stationnement sera matérialisée par la pose de panneaux réglementaires qui sera à la charge et sous la responsabilité de la société EJM TRAVAUX.

**Article 4** – Le présent arrêté sera publié et affiché sur place de façon lisible et facilement consultable.

**Article 5** – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**Article 6** – Monsieur le Directeur Général des Services,  
Madame la Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de Pont-à-Marcq,  
Madame MEENS Sylvie, représentante de la société EJM TRAVAUX à Lille,  
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pont-à-Marcq, le 24 mai 2023

*pl* Le Maire,  
Sylvain CLEMENT

*[Signature]*  
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ